

Après un premier semestre perturbé par la crise sanitaire et ses conséquences, une période plus faste s'est ouverte avec le déconfinement et les vacances d'été, malgré la persistance de plusieurs contraintes. Si la « belle saison » va encore durer jusqu'au 21 septembre, beaucoup d'entre vous ont déjà repris ou vont reprendre incessamment le chemin du travail ou des études. Le Conseil Municipal qui, lui aussi, va entamer une nouvelle phase intensive vous souhaite, à vous et aux vôtres, une bonne rentrée.

## Les consignes nationales pour la rentrée scolaire ...

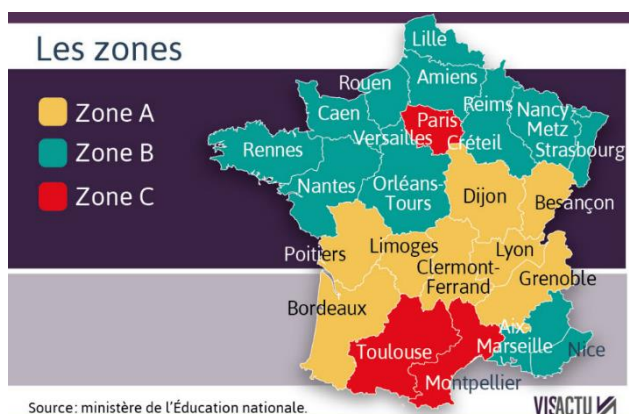
Dans une circulaire du 10 juillet adressée à tous les responsables de l'enseignement, des professeurs aux recteurs d'Académie, le Ministre de l'Education Nationale évoque **les modalités pratiques de la rentrée 2020**. Ci-dessous, l'extrait du texte correspondant.

« Tous les élèves sont accueillis sur le temps scolaire. Afin de garantir la santé des élèves et des personnels, et eu égard à la situation épidémique à la date de la présente circulaire, le respect des règles sanitaires essentielles doit être assuré : **gestes barrière, hygiène des mains, port du masque pour les adultes et les élèves de plus de 11 ans lorsque les règles de distanciation ne peuvent être respectées dans les espaces clos ainsi que dans les transports scolaires, nettoyage et aération des locaux**. Dans la mesure du possible le déplacement des professeurs est privilégié par rapport au déplacement des élèves. Dans l'hypothèse où la situation sanitaire exigerait des mesures plus strictes, du fait d'une circulation active du virus sur tout ou partie du territoire national, un plan de continuité pédagogique sera mis en place pour assurer l'enseignement à distance. »

Sur les autres thèmes abordés dans cette circulaire, orientations stratégiques notamment, vous trouverez le détail à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/bo/20/Hebdo28/MENE2018068C.htm>

## ... et l'annonce du calendrier des vacances scolaires pour l'année 2020-2021

Lavernay, qui appartient à l'Académie de Besançon, est en zone A, en jaune.



ÉDUCATION		LE CALENDRIER SCOLAIRE 2020-2021		
	Zone A	Zone B	Zone C	
Rentrée des enseignants	Lundi 31 août 2020			
Rentrée des élèves	<b>Mardi 1<sup>er</sup> septembre 2020</b>			
Vacances de la Toussaint	Fin des cours : samedi 17 octobre Reprise : lundi 2 novembre			
Vacances de Noël	Fin des cours : samedi 19 décembre 2020 Reprise : lundi 4 janvier 2021			
Vacances de février	Fin des cours Samedi 6 fév. Reprise Lundi 22 février	Fin des cours Samedi 20 fév. Reprise Lundi 8 mars	Fin des cours Samedi 13 fév. Reprise Lundi 1 <sup>er</sup> mars	
Vacances de Pâques	Fin des cours Samedi 10 avril Reprise Lundi 26 avril	Fin des cours Samedi 24 avril Reprise Lundi 10 mai	Fin des cours Samedi 17 avril Reprise Lundi 3 mai	
Vacances d'été	Fin des cours : mardi 6 juillet 2021			

## Arrêté Préfectoral « Sécheresse » du 17 juillet 2020

### Sécheresse

Le préfet du Doubs a pris des mesures de restriction d'eau.

Sont interdits :

- le lavage des véhicules hors des stations professionnelles
- le remplissage des piscines privées existantes, sauf lors de la première mise en eau
- l'arrosage des pelouses, des espaces verts publics et privés, des jardins d'agrément, des espaces sportifs de toute nature de 8 h à 20 h
- les fontaines publiques doivent être fermées lorsque cela est techniquement possible
- l'irrigation agricole par aspersion entre 8 h et 20 h



Le non-respect de ces interdictions, dont la date de levée est incertaine, peut être sanctionné d'une contravention de la 5ème classe (amende pouvant atteindre 1500 euros). Au-delà de ces mesures de restrictions, chacun est invité à économiser l'eau dans les gestes du quotidien.

## Un nouveau Président et un nouveau Bureau à la C.C.V.M.

Le 16 juillet, les 58 délégués des 45 communes (dont Lavernay et 20 autres dans le Doubs), regroupées au sein de la *Communauté de Communes du Val Marnaysien*, se sont réunis pour élire un nouveau Président et un Bureau composé du Président, de 7 Vice-Présidents et de 15 autres Conseillers Communautaires. Soit au total 23 membres.



Pour la mandature 2020/2026, **Thierry MALESIEUX** (photo de gauche), maire de Lantenne-Vertière, succède à **Thierry DECOSTERD** (photo de droite), maire de Burgille, pour la Présidence.

**Alain PELOT** et **Claude STIRNEMANN**, délégués communautaires pour la commune de Lavernay, ont participé au vote.

La C.C.V.M., dont le territoire regroupe 14 000 habitants sur le Doubs et la Haute-Saône, intervient pour compte commun, dans les domaines suivants : *scolarité et services à l'enfance et à la jeunesse, accueil d'entreprises, gestion de l'eau et des déchets, aides au logement, tourisme de proximité.*

## Recensement citoyen

**Tout jeune Français, garçon ou fille, doit se faire recenser dans les 3 mois suivant son 16ème anniversaire** pour être convoqué à la *Journée Défense et Citoyenneté* (JDC). À l'issue de celle-ci, il reçoit une attestation qui lui est notamment nécessaire pour s'inscrire aux examens et concours de l'État (permis de conduire, BEP, baccalauréat, concours administratif, ...). Ce recensement permet également une inscription d'office sur les listes électorales. La démarche est à faire à la mairie du domicile avec une pièce d'identité (C.N.I. ou passeport) et le livret de famille.

**Si vous avez des enfants dans cette tranche d'âge, pensez-y afin d'éviter des contretemps qui peuvent être pénalisants.**

Directeur de publication : Alain Pelot - Rédaction : Patrick Dambre  
Secrétariat de mairie ouvert : lundi 10-12 h, jeudi 10-12 h et 15-18 h, samedi 10-12 h - Tél : 03 81 58 15 25  
Courriel : [mairie.lavernay@wanadoo.fr](mailto:mairie.lavernay@wanadoo.fr) - site internet : [www.lavernay.fr](http://www.lavernay.fr)

*Imprimé sur papier 100% recyclé - Ecolabel*